

PLUI

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

SIVOM de

SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

NOTE RELATIVE AU CLASSEMENT SONORE DES VOIES DE TRANSPORTS TERRESTRES

REVISION DU PLUI

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du comité directeur du 19 septembre 2016



A Schweighouse-sur-Moder,
le 20 septembre 2016

Le Président,
Philippe SPECHT

TOPOS

ATIP

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

ARRETE PREFECTORAL DU 19 Août 2013

PORTANT REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT DE L'ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL
ROUTES DEPARTEMENTALES

INFRASTRUCTURE CONCERNEE	DEBUTANT A	FINISSANT A	COMMUNE DU SIVOM CONCERNEE	CATEGORIE	DISTANCE EN METRES DE PART ET D'AUTRE DE LA VOIE *
D1062	D1063	MERTZWILLER LA	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	2	250
D1063	D1340 Echangeur	D1062 Echangeur	SCHWEIGHOUSE SUR MODER	2	250
D919	NIEDERMODERN LA	DAUENDORF LA, NEUBOURG	DAUENDORF	3	100
D919	DAUENDORF LA, NEUBOURG	Carrefour D227 NEUBOURG	DAUENDORF	4	30
D919	D227 NEUBOURG	DAUENDORF LA, NEUBOURG	DAUENDORF	3	100
D919	DAUENDORF LA, NEUBOURG	SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER LA	DAUENDORF, OHLUNGEN, SCHWEIGHOUSE- SUR-MODER, UHLWILLER	3	100
D919	SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER LA	D85 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	3	100
D919	D85 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER	SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER LA	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	4	30
D919	SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER LA	HAGUENAU LA	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	3	100

(*) Secteur affecté par le bruit de part et d'autre du tronçon et dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique déterminées en application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

SIVOM de Schweighouse-sur-Moder– Mise à jour des annexes – octobre 2015

D919	HAGUENAU LA	D263 HAGUENAU	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	4	30
D419	Carrefour D241 près KEFFENDORF	HOCHSTETT LA	HUTTENDORF, OHLUNGEN	3	100
D110	Carrefour D227 UHLWILLER	DAUENDORF LA	DAUENDORF, UHLWILLER	3	100
D110	DAUENDORF LA	DAUENDORF LA	DAUENDORF	4	30
D110	DAUENDORF LA	Carrefour D419 PFAFFENHOFFEN	DAUENDORF, MORSCHWILLER	3	100

Conformément aux articles R123-13 et R123-14 du code de l'urbanisme, l'arrêté préfectoral du 19/08/2013 est consultable dans les mairies du SIVOM aux adresses suivantes :

SIVOM – 29 rue du Général de Gaulle – BP 60332 – Schweighouse-sur-Moder - 67507 HAGUENAU

Mairie de Schweighouse sur Moder – 29 rue du Général de Gaulle – BP 60332

Mairie de Dauendorf – 20 rue Principale 67350

Mairie d'Huttendorf – 30 rue Principale 67270

Mairie d'Ohlungen – rue Principale 67590

Mairie de Morschwiller – 45 rue Principale 67350

Mairie d'Uhlwiller – 118 rue de l'église - 67350

Mairie de Wintershouse – 10 rue Principale 67590

() Secteur affecté par le bruit de part et d'autre du tronçon et dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique déterminées en application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.*